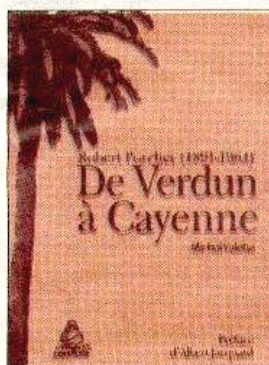


# Parlons-en !

## Un pacifiste au cœur d'or, de l'enfer de Verdun au bagne de Cayenne



**ROBERT PORCHET (1891-1964).**  
**DE VERDUN À CAYENNE,**  
PAR MICHEL VALETTE, PRÉFACE D'ALBERT  
JACQUARD. ÉDITIONS LES INDES SAVANTES,  
2007, 448 PAGES, 23 EUROS.

**C**inq mois de guerre et déjà un bilan terrible. « Tant de morts, tant qu'à moins même on serait content », comme l'écrit Aragon.

Mais l'état-major ne s'en satisfait pas. Les carnets de notes de Robert Porchet

signalent qu'au 21 février 1915 le haut commandement aurait jugé « raisonnable » une perte mensuelle de 150 000 hommes, chiffre qu'il faudrait « essayer de ne pas dépasser ». La colère gronde dans les tranchées. Par décret du 6 septembre 1914 du général Joffre, commandant en chef, des cours martiales, conseils de guerre spéciaux, peuvent se réunir en quelques heures, à n'importe quel endroit pour sévir sur tout acte de désobéissance, tout abandon de matériel militaire, toute tentative de fuite devant l'ennemi sans ordre de repli dûment formulé. Les carnets précisent : « Procédure sommaire pour le flagrant délit, sans avocat, sans recours en révision, sans pourvoi en cassation, avec peine exécutoire dans les heures qui suivent. » Les exemples ne manquent pas. Un blessé par un tir allemand à la main gauche se voit accusé de mutilation volontaire et, condamné par le conseil de guerre, est fusillé le lendemain, 19 octobre 1914. Vingt-quatre hommes du 298<sup>e</sup> régiment s'étant repliés, six furent choisis au hasard et fusillés. Une note précise que le nombre officiel des fusillés est de 1 637 mais serait en réalité plus proche de 2 500. « Rien ne put jamais me forcer à tuer », écrit Robert Porchet. Il se porte volontaire pour les corvées

les plus dangereuses : « Je voulais bien risquer ma vie mais sans supprimer celle de quiconque. » « Cette guerre est une mauvaise action », note-t-il. Il connaît l'enfer de Verdun où il est nommé caporal en juin 1916. Chargé de faire inscrire sur les livrets matricules de ses compagnons du fort de Vaux les décorations et promotions, il en profite pour inscrire sur le sien et celui de son camarade, Philippe Surot, la mention « réformé ». Il trouve abri dans la famille d'un camarade tué, mais, dénoncé par son ami Surot, il est arrêté à la poste de Macon, transféré à Paris où tous deux sont traduits devant le conseil de guerre. Surot demande pardon, pas Porchet. Il déclare au colonel président le conseil : « J'ai agi selon ma conscience. Elle n'est pas troublée, alors que la vôtre le sera peut-être lorsque vous m'aurez condamné. » La peine tombe : quinze ans de travaux forcés. La guerre se termine, ce qui n'empêche pas le condamné d'embarquer le 23 juin 1923 pour Cayenne. Après l'horreur des tranchées, celle du bagne, si justement dénoncé par Albert Londres, l'exploitation de cette main-d'œuvre pratiquement gratuite, la brutalité des gardes-chiourmes, la corruption, la double peine qui impose au bagnard ayant terminé son temps de détention de demeurer en Guyane un temps équivalent. Grâce aux interventions d'amis en métropole, Robert Porchet va obtenir des remises de peine qui entraînent sa libération le 12 avril 1929. Après des aventures dans la forêt tropicale, il ne retrouvera la France qu'en mars 1935. Malgré ses démarches, il n'obtiendra jamais sa réhabilitation pour laquelle luttent Michel Valette et la famille Porchet, notamment avec la publication de ce livre. Robert Porchet est décédé en 1964.

Claude Lecomte